

Taxonomie des actifs verts d'Investissements PSP

Faire progresser
la gestion de portefeuille
alignée sur le climat

—2022



Taxonomie des actifs verts d'Investissements PSP

Une nouvelle approche pour aligner les portefeuilles de placement sur les objectifs climatiques

À titre d'investisseur institutionnel ayant un horizon d'investissement à long terme, Investissements PSP comprend que les changements climatiques représentent un défi sans précédent pour notre société moderne. L'objectif primordial de notre stratégie climatique est de soutenir la transition mondiale vers des émissions carboneutres en gérant de manière proactive les risques climatiques, en bénéficiant des opportunités d'investissement et de réduction des émissions de carbone grâce à des actifs alignés sur le climat, en renforçant la divulgation des émissions de carbone et en améliorant la collaboration avec un large éventail de parties prenantes.

Pour les investisseurs et les prêteurs, l'attention accrue portée aux changements climatiques dans tous les segments de la société présente de nouvelles opportunités et de nouveaux défis. Elle renforce la nécessité de réfléchir systématiquement et d'explorer de nouveaux axes — pour l'ensemble des classes d'actifs, des marchés et des industries — afin d'élargir nos perspectives et appuyer la transition mondiale vers la carboneutralité.

Chez Investissements PSP, nous sommes déterminés à utiliser notre capital et notre influence pour soutenir la transition vers des émissions mondiales carboneutres d'ici 2050.

En avril 2022, Investissements PSP a publié sa stratégie inaugurale sur le climat¹. Dans notre feuille de route de la stratégie climatique, nous présentons en détail les objectifs qui guideront nos décisions d'investissement et nos activités d'engagement au cours des prochaines années. Nos cibles d'ici 2026 par rapport à un niveau de référence de septembre 2021² incluent les éléments suivants :

- Augmenter les investissements dans les actifs verts à 70 milliards de dollars canadiens
- Augmenter les investissements dans les actifs de transition à 7,5 milliards de dollars canadiens
- Réduire de 50 % les positions dans les actifs à forte intensité de carbone qui n'ont pas de plan de transition
- S'assurer que les actifs représentant 50 % de notre empreinte carbone disposent de plans de transition matures
- Orienter au moins 10 % du financement vers des obligations durables
- Déployer des efforts pour obtenir des données sur les GES pour 80 % de l'empreinte carbone de notre portefeuille inclus dans le champ d'application

Ces cibles initiales représentent des actions concrètes qui expliquent comment Investissements PSP utilisera son capital et son influence pour soutenir la transition vers un objectif carboneutre mondial d'ici 2050. En mettant en œuvre ces

objectifs à court terme, nous prévoyons réduire l'intensité carbone de notre portefeuille mondial de 20 % à 25 % par rapport à l'intensité carbone moyenne pondérée mesurée pour l'exercice 2021.

Bien que de nombreux investisseurs institutionnels se soient engagés à atteindre un objectif carboneutre d'ici 2050, peu d'entre eux ont présenté des plans détaillés sur la façon dont ils entendent ajuster leur stratégie d'investissement mondiale et leur portefeuille à court et à moyen terme. Grâce à la publication de ce rapport, nous espérons accroître la transparence en informant les parties prenantes de la manière dont les stratégies d'investissement sont alignées sur une trajectoire de décarbonation fondée sur la science. De plus, notre stratégie climatique est conçue de façon évolutive : nous suivrons l'évolution de nos progrès et les communiquerons chaque année, et nous définirons des cibles et des plans additionnels pour 2027.

Un défi important pour les investisseurs institutionnels

Évaluer l'alignement d'un portefeuille sur un scénario de carboneutralité mondiale représente un défi conceptuel et analytique important, particulièrement lorsqu'il est question d'un portefeuille diversifié entre différentes classes d'actifs. Comme indiqué dans le récent rapport de FCLTGlobal, *Decarbonizing Long-Term Portfolios*, « une approche descendante permet aux investisseurs à long terme d'atteindre efficacement et systématiquement leurs cibles de décarbonation, tout en positionnant leurs fonds de manière à capitaliser sur les opportunités liées à la transition vers une économie sobre en carbone ». Toutefois, il n'existe aucun cadre de référence optimal ou mondialement reconnu permettant aux investisseurs d'évaluer de façon quantitative les « nuances de vert » d'un portefeuille d'investissement – des investissements à forte intensité de carbone à ceux à faible intensité de carbone. Il n'existe pas non plus de cadre mondialement reconnu permettant de mesurer la maturité des plans de transition pour l'ensemble des stratégies, régions et secteurs. Ainsi, les investisseurs n'ont pas encore identifié de normes pour mesurer les progrès en matière de décarbonation au fil du temps, notamment en raison des données de qualité limitées sur les GES (incluant les émissions de TYPE 3), mais aussi en raison du caractère disparate et évolutif des cadres de référence.

Bien que plusieurs initiatives présentent des trajectoires sectorielles de réduction des émissions visant la carboneutralité – notamment l'initiative Science-Based Targets (SBTi), la Transition Pathway Initiative (TPI), le Network from Greening the Financial System (NGFS) et le Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM) – il reste difficile pour les investisseurs détenant des portefeuilles diversifiés à l'échelle mondiale de prendre des décisions éclairées lorsqu'ils évaluent plusieurs classes d'actifs et/ou secteurs en même temps. Il est important

¹Pour plus d'informations sur la feuille de route inaugurale pour la stratégie climatique d'Investissements PSP, voir : https://www.investpsp.com/media/filer_public/02-we-are-psp/02-investing-responsibly/climate-strategy-2022/Feuille-route-strategie-climatique.pdf

²S'applique à 77 % des actifs sous gestion au 30 septembre 2021 (actifs sous gestion de de mi-année non vérifiés).

de souligner qu'en l'absence d'un cadre de référence global, les investisseurs risquent de mal interpréter les prix ou la valorisation des actifs financiers dans le contexte des risques climatiques, ce qui pourrait entraîner une mauvaise allocation des capitaux et des actifs inexploitable (*stranded assets*).

Pour relever ces défis importants et continuer à faire évoluer la méthodologie de mesure et de gestion du climat d'Investissements PSP, nous avons déterminé qu'il serait avantageux de développer un système de classification interne pour établir la base de référence de notre portefeuille et évaluer notre exposition aux actifs verts, aux actifs de transition et aux actifs à forte intensité de carbone. Investissements PSP a donc entrepris l'élaboration d'un cadre d'alignement climatique bidimensionnel sur mesure appelé **la taxonomie des actifs verts d'Investissements PSP**. Cette taxonomie tient compte de deux variables clés de l'investissement dans les changements climatiques : **l'intensité carbone³** et la crédibilité du **plan de transition** d'une entreprise. Notre objectif est d'utiliser cette

taxonomie pour classer nos investissements au fil du temps.

Notre taxonomie basée sur les données combine ces deux variables clés dans un outil relativement simple et facile à utiliser. Nous espérons que d'autres investisseurs envisageront d'adopter ce cadre, car le marché a besoin d'une plus grande convergence des approches. Soulignons que la taxonomie des actifs verts est conçue pour permettre aux utilisateurs d'évaluer et de filtrer les investissements, non seulement au moyen d'informations rétrospectives sur les GES, mais aussi au moyen d'analyses dynamiques et prospectives liées à l'exécution de plans de transition climatique. Cette approche peut éclairer les décisions d'investissement relatives aux changements climatiques au niveau des actifs, des classes d'actifs et des portefeuilles, et améliorer les pratiques d'engagement avec les gestionnaires et les sociétés en portefeuille. Elle fournit une nouvelle perspective plus détaillée servant à évaluer les actifs par rapport aux trajectoires vers la carboneutralité des secteurs et renseigner sur le positionnement de nos investissements par rapport à leurs pairs.

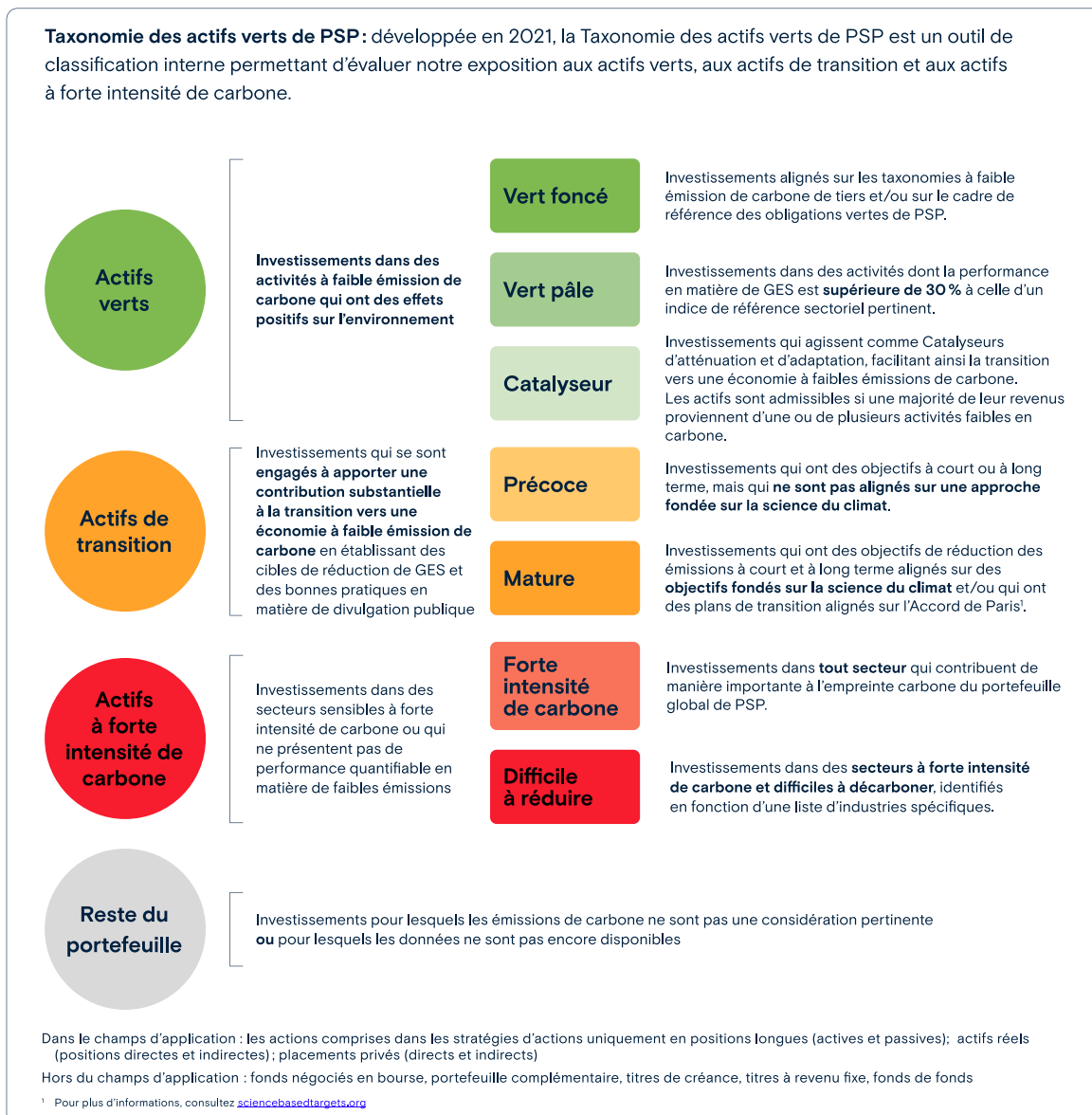


Illustration 1 : Nomenclature de la taxonomie des actifs verts d'Investissements PSP

³La mesure de l'intensité carbone moyenne pondérée est l'une des mesures recommandées par le TCFD pour comparer l'intensité des émissions entre les secteurs et les classes d'actifs. PSP publie cette mesure avec une explication détaillée dans son rapport annuel sur l'investissement responsable

Objectifs clés de la taxonomie des actifs verts d'Investissements PSP

L'un des objectifs clés de l'élaboration de la taxonomie des actifs verts d'Investissements PSP était de concevoir un cadre pragmatique pour nous aider à mieux comprendre notre exposition aux risques systémiques et aux opportunités liés au climat dans l'ensemble de notre portefeuille d'investissement. Il s'agissait également de trouver des façons d'orienter nos engagements avec les sociétés en portefeuille, lorsque ceci est approprié, vers des opportunités de décarbonation plus pertinentes.

De plus, nous cherchions à faire progresser plusieurs autres objectifs complémentaires, notamment :

- Augmenter le nombre d'entreprises publiant leurs données sur les émissions de Type 1 et de Type 2 dans le cadre de nos efforts annuels de collecte de données (ou « couverture » de l'empreinte carbone du portefeuille d'Investissements PSP au moyen de données publiées par les entreprises).
- Appuyer le développement de notre stratégie climatique en définissant un ensemble de cibles pertinentes pour l'ensemble de notre portefeuille.
- Évaluer l'alignement climatique de nos actifs individuels, de nos classes d'actifs et de l'ensemble de notre portefeuille au moyen d'une approche cohérente axée sur les données.

- Bâtir un outil qui vise à faciliter le suivi des actifs au fil du temps.
- Améliorer notre stratégie d'engagement avec nos gestionnaires et les sociétés en portefeuille en ce qui a trait à la planification de la transition et l'adoption de cibles fondées sur des données scientifiques.
- Faciliter la divulgation et l'alignement sur les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière liées au climat (TCFD).
- Définir les actifs verts en établissant un lien entre notre [cadre de référence inaugural des obligations vertes](#), notre rôle en tant qu'émetteur de titres de créance et notre feuille de route pour la stratégie climatique.

L'utilisation des principes des obligations vertes (Green Bond Principles), qui ont été développés pour aider les émetteurs et les investisseurs à sélectionner des actifs verts et à divulguer leurs informations, a été un aspect important de la réflexion ayant guidé notre taxonomie des actifs verts. Dès le début de l'élaboration de l'approche de notre portefeuille global, nous avons cherché à nous aligner sur notre cadre de référence des obligations vertes, qui établit les critères d'admissibilité des obligations vertes et sur lequel nous avons obtenu un avis indépendant de [CICERO Shades of Green](#).

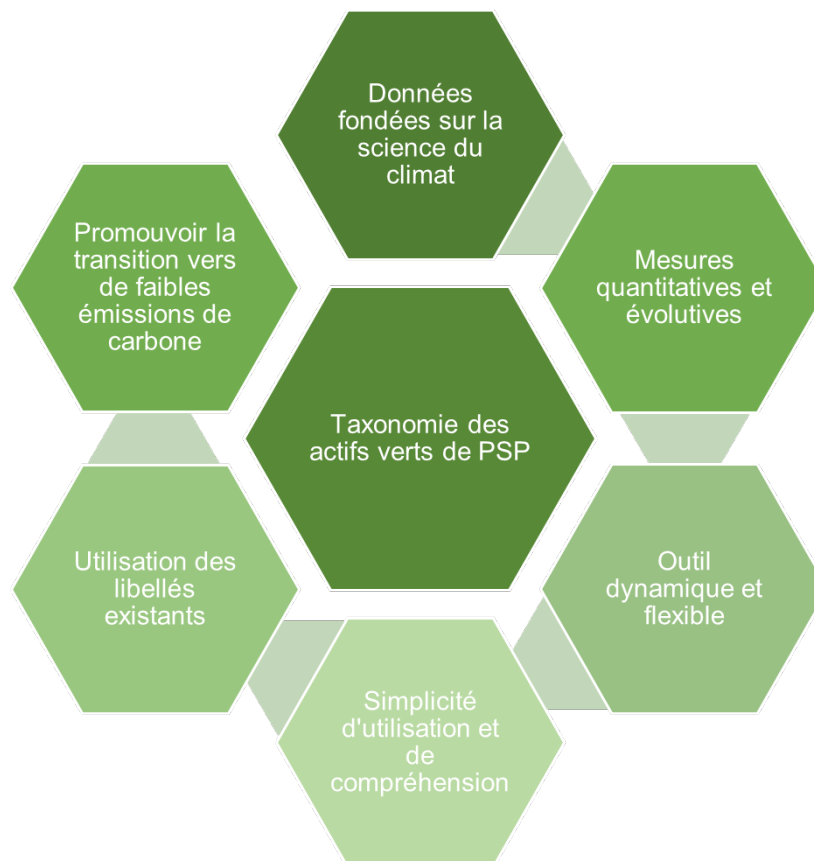


Illustration 2 : Principes clés de la taxonomie des actifs verts d'Investissements PSP⁴

⁴Inspiré d'un document de la Climate Bonds Initiative, *Growing green bond markets: The development of taxonomies to identify green assets*. Disponible ici : https://www.climatebonds.net/files/reports/policy_taxonomy_briefing_conference.pdf

Une nouvelle approche de gestion de portefeuille et de calcul des mesures alignée sur le climat

Étant donné l'intérêt croissant des investisseurs et des prêteurs pour mesurer l'alignement des entreprises et des portefeuilles sur les objectifs de carboneutralité, les investisseurs à long terme ayant une stratégie d'investissement responsable sont très enclins à échanger des idées sur les approches novatrices relatives à l'atteinte de ces objectifs. Nous espérons contribuer à cette discussion en publiant notre nouveau cadre de référence pour la gestion de portefeuille et le calcul des mesures aligné sur le climat. Nous continuons d'appuyer fermement les efforts des investisseurs et des gouvernements en vue de converger vers des définitions et des cadres communs pour mesurer et gérer les risques et les opportunités liés aux changements climatiques.

En tant qu'investisseur institutionnel appuyant l'Accord de Paris et l'objectif mondial de carboneutralité, Investissements PSP a commencé par déterminer ce qui serait nécessaire pour évaluer l'alignement de son portefeuille, ses classes d'actifs et ses investissements sous-jacents sur une trajectoire d'émissions basée sur l'Accord de Paris. Selon cette approche, un investissement est considéré comme aligné sur les objectifs de l'Accord de Paris si sa trajectoire de réduction des émissions est cohérente avec une trajectoire de décarbonation spécifique au secteur pour atteindre 1,5°C. Dans son Rapport spécial sur le réchauffement planétaire de 1,5°C⁵, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) – le principal organisme scientifique international effectuant l'évaluation des changements climatiques – a conclu que les émissions mondiales nettes d'origine humaine devront diminuer d'environ 45 % par rapport au niveau de 2010 d'ici 2030, et qu'elles devront atteindre la carboneutralité vers 2050 afin d'éviter les impacts les plus catastrophiques des changements climatiques.

Comme l'indique la Climate Finance Leadership Initiative dans son document *Financing the Low-Carbon Future*⁶, « bien que l'expansion des flux financiers vers des solutions à faibles émissions de carbone soit un élément important de la transition, elle ne représente qu'une partie de la réponse. La réduction des émissions carboneutres nécessitera une approche globale qui appuiera également la transition des secteurs à forte intensité de carbone. Le secteur privé et l'ensemble du système financier jouent un rôle clé pour soutenir les deux trajectoires grâce à leur engagement dans l'économie réelle par le financement, l'investissement et la gestion des portefeuilles de placement et des portefeuilles de prêts. »

À cette fin, nous croyons que l'alignement sur la trajectoire de réduction des émissions vers la carboneutralité, du point de vue d'un portefeuille d'investissement, exige deux choses :

1. Accroître les investissements dans les actifs à faible émission de carbone et positifs pour le climat; et
2. Des engagements actifs avec les entreprises, qu'elles soient détenues en portefeuille ou envisagées pour une détention future, afin d'aider les sociétés des secteurs à fortes émissions à déployer des plans de transition vers une réduction de carbone fondés sur des données scientifiques.

Nous saisissons l'opportunité d'utiliser notre capital et notre influence pour soutenir une décarbonation alignée sur l'Accord de Paris dans l'ensemble de notre portefeuille d'investissement. Nous avons donc conçu un cadre visant à nous permettre de calculer l'exposition relative du portefeuille d'Investissements PSP en utilisant deux variables clés liées à l'alignement sur la carboneutralité : **l'intensité carbone** et la **crédibilité du plan de transition**. Bien qu'aucune de ces mesures ne fournisse suffisamment d'information à elle seule, lorsque considérée conjointement, elles mènent vers une méthode utile pour mesurer l'évolution des actifs, des classes d'actifs et des portefeuilles au fil du temps.

La taxonomie des actifs verts appuiera Investissements PSP dans ses efforts visant à quantifier et à évaluer l'évolution du profil carbone de notre portefeuille, aider à éclairer notre approche en matière d'investissement climatique et à évaluer nos progrès vers nos cibles intermédiaires. Notre taxonomie n'est pas seulement un outil de sélection de titres et de suivi, mais aussi une méthode pour améliorer les investissements dans les secteurs faibles en carbone et contribuer à la transition mondiale vers la carboneutralité. Elle couvre actuellement 88 % des actifs sous gestion d'Investissements PSP. Nous avons commencé par classer les classes d'actifs suivantes par rapport à la taxonomie : les actions détenues dans les stratégies longues (actives et passives) ainsi que les placements directs et indirects dans des fonds de placement privés, d'infrastructure, immobiliers et de ressources naturelles. En mars 2022, nous avons élargi le champ d'application pour inclure les titres de créance et notre portefeuille complémentaire. Nous prévoyons ajouter graduellement plus d'instruments et de classes d'actifs à notre classification au fil du temps. À mesure que nous augmentons la couverture et que les sociétés en portefeuille publient leur empreinte carbone, les résultats seront appelés à varier davantage d'une période à l'autre. Cela dit, l'augmentation de la couverture permet de générer des résultats plus représentatifs de l'empreinte carbone réelle de notre portefeuille d'investissement.

⁵GIEC, 2018 : Réchauffement planétaire de 1,5°C. Un rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. [Masson-Delmotte, V., P. Zhai, H.-O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J.B.R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M.I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor, et T. Waterfield (eds.)]. Sous presse.

⁶Climate Finance Leadership Initiative, *Financing the Low-Carbon Future: A Private-Sector View on Mobilizing Climate Finance*. Consulté en ligne : https://data.bloomberglp.com/company/sites/55/2019/09/Financing-the-Low-Carbon-Future_CFLI-Full-Report_September-2019.pdf

Un cadre bidimensionnel pour évaluer l'alignement climatique

La collecte de données d'empreinte carbone publiées par les entreprises et les gestionnaires en temps opportun est un élément fondamental de notre cadre. Sans cette information, il est souvent impossible de classer les placements selon la taxonomie des actifs verts. Par conséquent, la première dimension de la taxonomie consiste à analyser les données récentes de l'actif sur les émissions de Type 1 et de Type 2, normalisées en fonction des millions de dollars de revenus de l'exercice financier correspondant. Sur l'axe d'intensité des émissions de GES, les actifs peuvent être classés de « vert foncé » à « difficile à réduire ».

Intensité des gaz à effet de serre

Notre taxonomie fournit une méthodologie qui aide à identifier les investissements dans des activités à **faible émission de carbone** qui devraient entraîner des impacts environnementaux positifs, tout en déployant des efforts pour comprendre et éviter le captage du carbone.

Sur l'axe d'intensité des GES (voir l'illustration 3), les actifs peuvent être classés d'intensité élevée (actifs à forte intensité de carbone et actifs difficiles à réduire) à intensité faible (vert foncé, vert pâle et catalyseurs). Cet axe mesure l'intensité de carbone du modèle d'affaires de la société et permet de comparer la « compétitivité des émissions de carbone » relative entre les classes d'actifs et les stratégies d'investissement. Nous avons choisi de normaliser les GES en fonction des revenus de l'entreprise plutôt qu'en fonction de la taille de l'investissement afin de mieux refléter l'intensité de carbone du modèle d'affaires de l'actif, peu importe la taille de l'investissement de PSP.

D'un point de vue quantitatif, lorsque les données sur les émissions de GES sont disponibles, les actifs de la **catégorie « vert foncé »** doivent dépasser d'au moins 30 % l'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille d'Investissements PSP. Ainsi, selon la divulgation de l'empreinte carbone pour l'exercice 2021, ces actifs doivent émettre moins de 80 tonnes CO₂e par million de dollars de revenus de la société. Dans notre portefeuille des marchés privés, les actifs réputés être alignés sur le cadre d'obligations vertes d'Investissements PSP sont classés comme étant vert foncé dans la taxonomie des actifs verts. Toutefois, dans certains cas, certains de ces actifs ne publient pas leurs émissions de GES et sont admissibles à titre d'obligation verte en raison d'autres facteurs (exemple : certification environnementale d'un tiers), mais nous visons à obtenir des données sur les émissions de carbone en temps opportun. Par exemple, Investissements PSP a récemment entrepris un exercice intensif de collecte de données sur les GES avec ses positions directes et indirectes sur les marchés privés, et a récemment rejoint l'initiative de convergence des données ESG pour les placements en actions et en titres de crédit privés. Ces activités soutiendront nos objectifs de collecte de données sur les GES au niveau des actifs et d'informations sur les plans de transition.

Le captage du carbone

Selon le World Resources Institute, le captage du carbone peut être défini comme un investissement ou une activité qui perpétue les systèmes à forte intensité de combustibles fossiles, retarde ou empêche la transition vers des solutions de recharge à faibles émissions de carbone.

La taxonomie de l'Union européenne définit notamment le captage du carbone comme la tendance de certains systèmes technologiques à forte intensité de carbone à persister dans le temps, excluant des solutions alternatives à faible émission de carbone en raison de facteurs interreliés d'ordre technique, économique et institutionnel.

Par conséquent, en investissant dans des actifs prônant le captage du carbone, les planificateurs et les investisseurs limitent la souplesse future et augmentent les coûts liés à l'atteinte des objectifs en matière de protection du climat.

Deux autres classifications d'actifs verts sont également prises en compte dans la taxonomie, en fonction de leur impact sur un environnement à faibles émissions de carbone. Premièrement, les actifs de la catégorie « **vert pâle** » sont des investissements dont la performance en matière de GES est meilleure que celle de leur secteur. L'admissibilité à cette catégorie est déterminée en fonction de la capacité d'un investissement à atteindre une intensité de GES 30 % meilleure que celle d'un indice de référence sectoriel pertinent et à atteindre une intensité carbone inférieure ou égale à l'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille global de PSP pour l'exercice financier 2021⁷. Enfin, les actifs verts de la catégorie « **catalyseur** » sont des investissements dans des produits ou des services d'atténuation et d'adaptation, facilitant ainsi la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Pour cette catégorie, les actifs sont admissibles si une majorité de leurs revenus proviennent d'une ou de plusieurs activités faibles en carbone.

À l'autre extrémité du spectre, les **actifs à forte intensité de carbone** sont des investissements dans des actifs ou des secteurs à forte intensité de carbone qui ne présentent pas une performance quantifiable en matière de faibles émissions. Les actifs à forte intensité de carbone comprennent deux sous-catégories : « **forte intensité de carbone** » correspond à des investissements dans tout secteur dont l'intensité carbone est plus du double de l'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille global d'Investissements PSP pour l'exercice financier 2021; et « **difficile à réduire** » correspond à des investissements dans des secteurs à forte intensité de carbone et dont l'intensité carbone est supérieure à 500 tonnes de CO₂e par million de dollars de revenus. Nous prévoyons que les seuils utilisés pour déterminer les actifs à forte intensité de carbone changeront au fil du temps. Toutefois, pour notre premier point de référence, nous avons élaboré une méthodologie qui met l'accent sur les émetteurs les plus significatifs dans l'ensemble du portefeuille global.

⁷Selon le TCFD, l'intensité carbone moyenne pondérée mesure l'exposition d'un portefeuille à des sociétés à forte intensité de carbone, exprimée en tonnes CO₂e/million \$ revenus. Il s'agit d'une mesure recommandée par le TCFD pour le suivi et la communication de l'information. Plus d'informations disponibles ici : <https://www.tcfidhub.org/Downloads/pdfs/E09%20-%20Carbon%20footprinting%20-%20metrics.pdf>

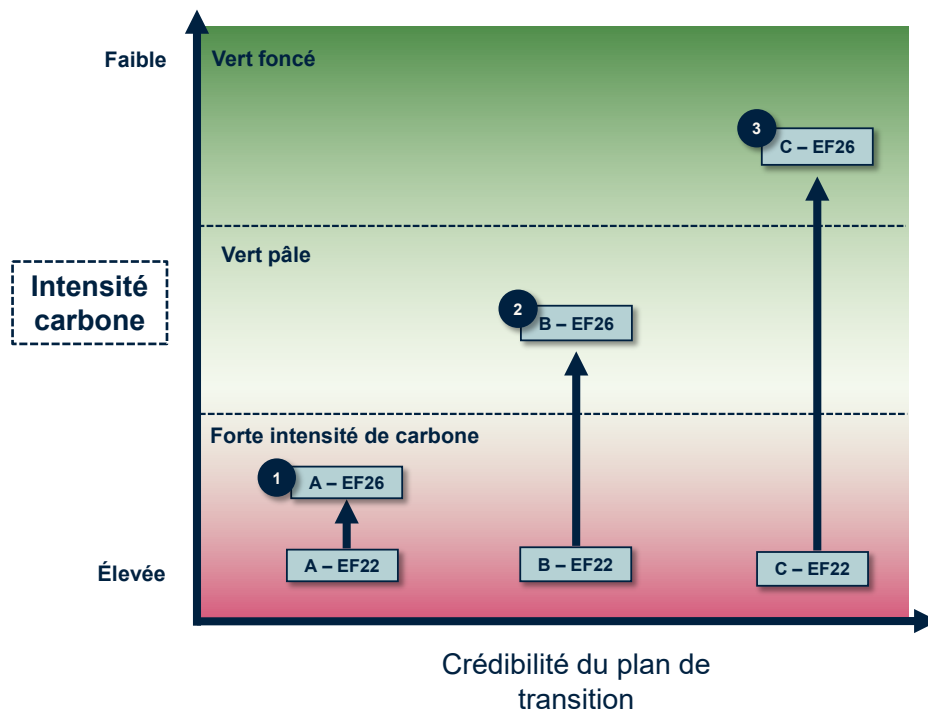


Illustration 3 : Dimension de l'intensité carbone

Voici différents exemples d'investissements permettant de démontrer comment Investissements PSP utilise la taxonomie des actifs verts pour surveiller les progrès de ses actifs ou des entreprises.

1

La société A est un actif à forte intensité de carbone qui améliore son intensité de carbone d'une année à l'autre. Elle demeure un actif à forte intensité de carbone au cours de la période.

2

La société B était initialement classée comme un investissement à forte intensité de carbone, mais elle a considérablement amélioré son intensité de carbone au cours de la période. Elle peut être considérée comme un **actif vert pâle** si deux conditions sont remplies :

1. Son intensité de carbone est inférieure à l'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille d'Investissements PSP (116 tonnes de CO₂e/M\$ au 31 mars 2021);
2. Son intensité de carbone est de **30 % inférieure à celle d'un point de référence sous-industriel pertinent pour les GES**. À ce jour, PSP a produit des indices de référence de GES par sous-industrie pour une gamme de secteurs basés sur les données publiées par les émetteurs listés en bourse. Nous croyons que la comparaison d'un actif par rapport à ses pairs constitue une référence intéressante pour évaluer la performance relative d'un investissement en matière d'émissions de carbone.

Si un actif ne remplit pas ces conditions, il pourrait être considéré comme un **actif catalyseur** s'il permet de réduire les émissions de carbone d'autres secteurs de l'économie, facilitant ainsi la transition vers une économie sobre en carbone. Un actif est admissible à la catégorie « catalyseur » si la **majorité de ses revenus** provient d'une ou de plusieurs activités à faibles émissions de carbone⁸.

3

La société C améliore considérablement son intensité de carbone et peut être considérée comme un **actif vert foncé** si deux conditions sont remplies :

- Elle respecte les critères d'admissibilité pertinents énoncés dans le [cadre des obligations vertes](#) d'Investissements PSP ou est alignée sur des taxonomies à faible émission de carbone pertinentes; et
- Son intensité de carbone est inférieure à 80 tonnes CO₂e/M\$ de revenus (30 % de moins que l'intensité de carbone moyenne pondérée du portefeuille d'Investissements PSP qui s'établissait à 116 tonnes au 31 mars 2021).

⁸Les revenus à faible intensité de carbone sont définis par les mesures d'impact durable de MSCI, qui sont conçues pour repérer les sociétés qui tirent des revenus de produits ou de services ayant une incidence positive sur la société et l'environnement.

Préparation à la transition climatique

Au-delà des actifs verts et à forte intensité de carbone, nous croyons que la trajectoire vers la carboneutralité mondiale ne sera pas linéaire et qu'elle nécessitera une transition importante vers un abandon progressif des industries à forte émission de carbone. Nous croyons également que les investisseurs ont un rôle important à jouer pour assurer une transition en douceur vers une économie à faible émission de carbone, en tant que fournisseurs de capitaux à long terme pour les industries et les actifs qui doivent se décarboner au fil du temps. Investir dans des actifs de transition est un aspect important de notre feuille de route pour la stratégie climatique, car nous croyons que les sociétés qui ont mis en place des plans de transition crédibles surperformeront probablement leurs pairs au fil du temps.

Comme décrit dans la [vision d'entreprise d'Investissements PSP sur les changements climatiques](#), nous augmentons nos efforts d'engagement, le cas échéant, avec les sociétés en portefeuille et les gestionnaires sur les plans de décarbonation et les stratégies de gestion active alignées sur des objectifs scientifiques. À cette fin, notre taxonomie fournit un cadre visant à accroître nos investissements dans des actifs opérant dans divers secteurs, qui se sont engagés à fortement contribuer à la transition vers une économie sobre en carbone en publiant des cibles de réduction des émissions de GES et en divulguant leurs pratiques.

Sur l'**axe de la crédibilité du plan de transition**, nous classifions les actifs selon un spectre variant de « sans plan de transition » à « plan de transition mature ».

- **Sans plan de transition** : Sociétés pour lesquelles la direction n'a pas encore adopté de stratégie en matière de changements climatiques. Par exemple, les entreprises qui n'ont publié aucun objectif de réduction du carbone à court ou à long terme se situent au point zéro sur l'axe horizontal.
- **Plan de transition précoce** : Sociétés pour lesquelles la direction a établi des objectifs à court ou à long terme, mais dont la mise en œuvre n'en est qu'à ses débuts. Ces actifs ne doivent pas nécessairement avoir pris des engagements de carboneutralité à long terme, mais la direction doit avoir réalisé certains progrès en matière de cibles à court terme ou de cibles à long terme non alignés sur la science. Dans le cadre de notre taxonomie, nous considérons que tout objectif à court terme doit viser une réduction des GES à atteindre d'ici 2035. Les cibles climatiques à long terme réfèrent à des engagements annoncés de réduction des émissions par rapport à une année de référence après 2035. Les cibles à court et long terme doivent être quantitatives et établies par rapport à une année de référence pertinente.
- **Plan de transition mature** : Sociétés ayant des objectifs de réduction d'émissions à court et à long terme fondées sur les retombées d'atténuation de l'Accord de Paris. L'admissibilité à cette catégorie dépend d'objectifs publiquement divulgués et fondés

sur des données scientifiques à court et à long terme, comme décrit dans les scénarios du Net-Zero de l'AIE, les orientations de l'initiative Science-Based Targets, les trajectoires sectorielles de décarbonation du Réseau de leadership d'investisseurs, les scénarios du Network for Green the Financial System ou d'autres cadres crédibles alignés sur un scénario climatique de 1,5 degré. Pour ces actifs, notre niveau de confiance quant à l'atteinte des objectifs de décarbonation et la cohérence des objectifs avec des efforts d'atténuation équitables et ambitieux par rapport au secteur est élevé.

À l'heure actuelle, la taxonomie des actifs verts d'Investissements PSP évalue la crédibilité du plan de transition publiquement divulgué, à savoir les cibles et les mesures présentées conformément aux recommandations du TCFD. Nous prévoyons faire évoluer notre approche quant à l'axe de transition pour tenir compte d'autres mesures financières, y compris la répartition des dépenses d'investissement, le cas échéant.

Dans le cadre de nos activités d'engagement, nous cherchons à réaliser des progrès à l'égard de jalons précis. Les retombées environnementales à court terme que nous visons comprennent : l'élaboration d'une stratégie conforme aux objectifs de l'Accord de Paris; des cibles de réduction des émissions fondées sur des données scientifiques; la surveillance et la compréhension par le conseil d'administration des risques et des opportunités liés aux changements climatiques; et l'adoption et la mise en œuvre des recommandations du TCFD. Les retombées à long terme que nous visons comprennent l'assurance que les sociétés ont un modèle d'affaires cohérent avec une cible de carboneutralité et un plan de transition efficace pour atteindre cet objectif d'ici 2050.

Nous attendons des conseils d'administration et des dirigeants qu'ils intègrent les risques et les opportunités liés aux changements climatiques à leur stratégie et à leurs activités et qu'ils divulguent les informations importantes qui permettent aux actionnaires de prendre des décisions éclairées à cet égard. Lorsque les conseils d'administration de sociétés listées en bourse ne démontrent pas une prise en compte adéquate des impacts physiques et des impacts liés à la transition climatique, nous envisageons, en tenant compte des valeurs et des considérations de risque du portefeuille, de voter contre l'élection des directeurs responsables afin d'accroître leur imputabilité. Comme nous l'indiquons dans notre [feuille de route inaugurale pour la stratégie climatique](#), Investissements PSP prévoit élaborer une politique d'escalade dans le cadre de ses dialogues liés au climat afin de déterminer comment et quand intensifier son engagement auprès des entreprises détenues dans ses portefeuilles de placements publics et privés lorsqu'aucun progrès n'est réalisé à l'égard des engagements en matière de changements climatiques.



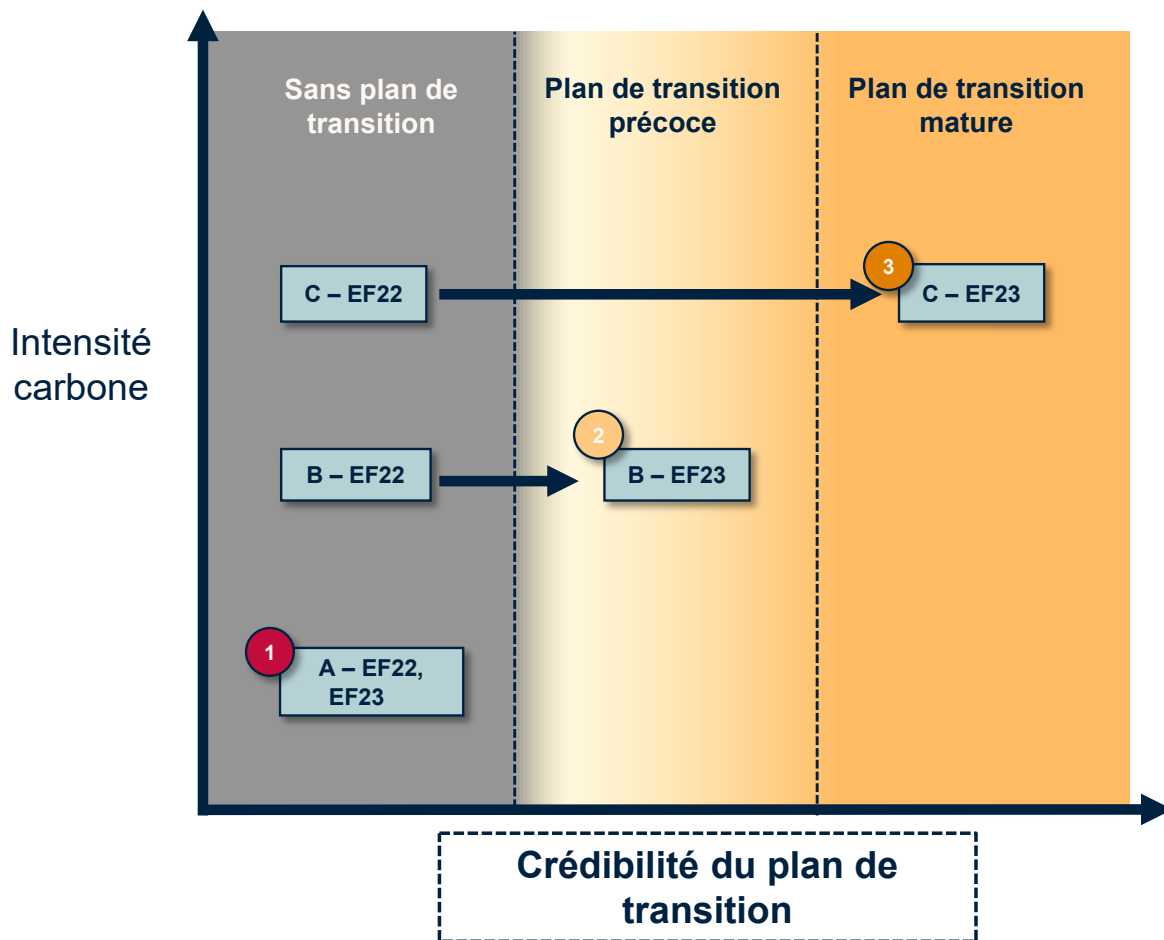


Illustration 4 : Dimension de l'état de préparation de la transition

Voici, encore une fois, différents exemples d'investissements permettant de démontrer comment Investissements PSP utilise la taxonomie des actifs verts pour surveiller les progrès de ses actifs ou des entreprises.

1

La société A n'a aucun plan de transition et ne publie pas d'objectifs à court, moyen et long terme en matière de GES. Pour cette raison, l'actif est considéré comme un actif **sans plan de transition**.

2

La société B n'avait pas publié, initialement, d'objectifs en matière de changements climatiques. Toutefois, elle a graduellement annoncé des cibles à court ou à long terme en matière de réduction des GES, même si ces cibles n'avaient pas été validées par rapport à une trajectoire de décarbonation de tiers. La société est maintenant considérée comme un **actif de transition précoce**.

3

La société C a débuté son parcours en prenant des engagements à court ou à long terme en matière de changements climatiques. Au cours de la période, elle a modifié son approche et a divulgué publiquement des objectifs de réduction du carbone à court et à long terme, qui sont fondés sur des données scientifiques fournies par des tiers crédibles. La société est maintenant considérée comme un **actif de transition mature**.

Déterminer le positionnement des actifs sur les deux axes

À la suite de l'analyse de la performance d'une entreprise en matière de GES et de la crédibilité de son plan de transition climatique, un actif peut être catégorisé selon la taxonomie des actifs verts d'Investissements PSP en fonction de son positionnement relatif à chaque dimension. Des conclusions

peuvent être tirées selon ce positionnement. De plus, les actifs sous gestion des classes d'actifs et du fonds global peuvent être combinés pour calculer l'**exposition de référence d'Investissements PSP aux investissements climatiques pertinents**.

Sous-secteurs représentatifs <u>Non exhaustif</u>	Seuil de GES (tCO2e par M\$ revenus)	Catégorie	Aucune preuve de plan de transition	Plan de transition précoce	Plan de transition mature
Énergie renouvelable, bâtiments verts, efficacité énergétique, gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres, transport propre	80	Vert foncé	VF1	VF2	VF3
Tous	116	Vert pâle	VP1	VP2	VP3
Optimisation informatique, automatisation industrielle, solutions de gestion (demande), transmission et distribution d'électricité, stockage d'énergie, technologies des piles à combustible	N/A	Catalyseur	CT1	CT2	CT3
Tous	300	Forte intensité de carbone	A1	B1	C1
Pétrole, gaz et charbon, industries, mines, caoutchouc et plastique, produits chimiques, ciment et agrégats, producteurs d'acier, services publics thermiques	500	Difficile à réduire	A2	B2	C2
Tous sauf les secteurs «difficiles à réduire»	300>X>116	Autre			
Tous	N/D	Aucune donnée GES			
		Portefeuille total	Actifs verts Tous les actifs VF, VP et CT	Actifs à forte intensité de carbone A1 + A2	Actifs de transition B1 + B2 + C1 + C2

Illustration 5 : Taxonomie des actifs verts : identification des actifs selon deux dimensions

Un cadre de référence axé sur les données et les retombées

Ce cadre de référence complet permet à l'approche en matière d'investissement climatique d'Investissements PSP d'évoluer de qualitative à quantitative. Notre cadre bidimensionnel est conçu pour nous permettre d'évaluer les progrès de la transition pour des actifs ou des portefeuilles individuels comparables en matière d'intensité des émissions. Il nous permet également de mesurer les progrès d'une entreprise d'un exercice à l'autre face à la mise en œuvre de plans de transition qui reflètent les progrès scientifiques réalisés en vue d'atteindre les cibles et les objectifs pertinents pour le secteur. Il sera aussi possible de recourir à des **analyses de scénarios et des tests de**

résilience pour évaluer les impacts de l'adoption de diverses **cibles d'investissement climatique** sur la mesure d'intensité carbone moyenne pondérée d'un portefeuille. Cette approche avait été adoptée pour déterminer l'impact des nouveaux objectifs de la stratégie climatique d'Investissements PSP; en déployant nos objectifs d'investissement et d'engagement à court terme, nous prévoyons réduire l'intensité carbone de notre portefeuille global de 20 à 25 % par rapport à l'intensité carbone moyenne pondérée mesurée pour l'exercice 2021.



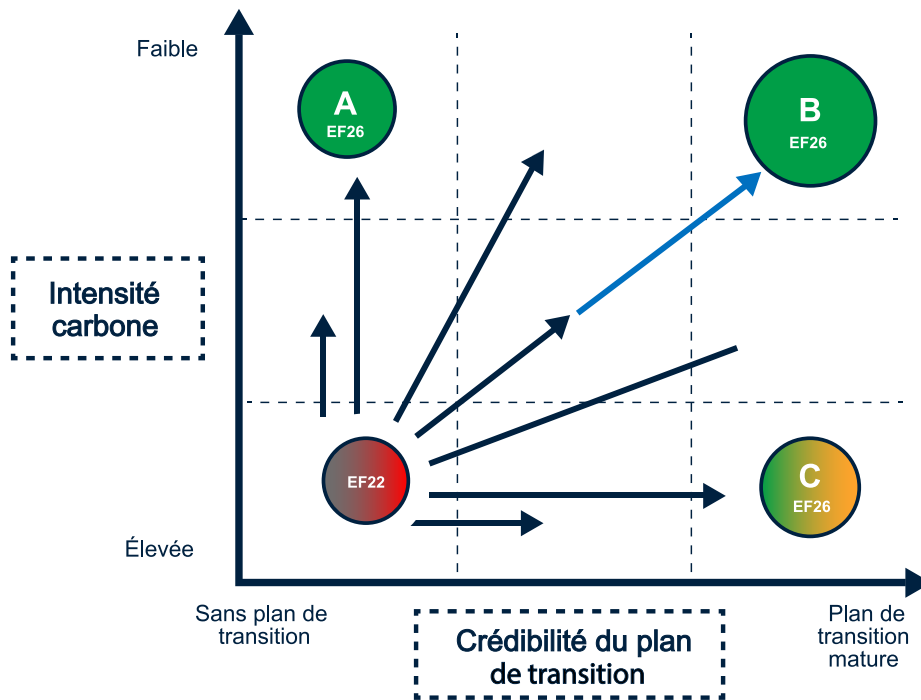


Illustration 6 : Surveiller les progrès tant au niveau de l'actif que du sous-portefeuille

En consolidant les résultats de la taxonomie des classes d'actifs (les sous-portefeuilles), Investissements PSP peut suivre les progrès selon une trajectoire d'intensité carbone (axe verticale) et une trajectoire de crédibilité du plan de transition (axe horizontale). À l'aide des données annuelles sur les GES et sur les plans de transition, nous pouvons évaluer le taux d'accélération et la progression relative des classes d'actifs.

Par exemple :



Le portefeuille A améliore considérablement son intensité carbone moyenne pondérée. Cela est possible pour les secteurs où les stratégies d'atténuation des changements climatiques des actifs (efficacité énergétique, abandon des combustibles fossiles ou électrification) sont facilement disponibles et relativement simples à implanter.



Le portefeuille B améliore considérablement son intensité carbone moyenne pondérée et son alignement sur une économie sobre en carbone en adoptant des cibles climatiques. Pendant la période de détention, ce résultat peut être atteint en investissant dans des solutions de réduction des émissions à court terme et en alignant la stratégie d'entreprise à long terme sur les objectifs de l'Accord de Paris. **À long terme, cela devrait maximiser la « prime verte » et réduire les risques liés aux changements climatiques.**



Le portefeuille C n'améliore pas son intensité carbone moyenne pondérée, mais les sociétés sous-jacentes ont considérablement amélioré leur divulgation relative aux changements climatiques en établissant des cibles fondées sur des données scientifiques pour réduire leurs émissions de GES. Ce faisant, les sociétés **réduisent généralement leurs risques liés à la réglementation ou aux politiques gouvernementales**, et le portefeuille est susceptible de réduire son intensité en carbone au cours des prochaines années.

Pleins feux sur la taxonomie des actifs verts d'Investissements PSP — définitions clés

Actifs verts

- **Les actifs de la catégorie « vert foncé »** sont des investissements à faible émission de carbone qui dépassent d'au moins 30 % l'intensité carbone moyenne pondérée du fonds global d'Investissements PSP (soit moins de 80 tonnes CO₂e par million de dollars de revenus pour l'exercice 2021). Dans les marchés privés, les actifs de la catégorie « vert foncé » peuvent également être déterminés en fonction de l'alignement sur le cadre de référence des obligations vertes d'Investissements PSP.
- **Les actifs de la catégorie « vert pâle »** sont des investissements qui affichent une surperformance climatique par rapport à une référence sectorielle pertinente. L'admissibilité à cette catégorie est établie en fonction de la capacité d'un placement à atteindre une performance en matière de GES de 30 % meilleure que celle d'un indice de référence sectoriel pertinent. Il demeure difficile d'établir des références crédibles en matière de GES pour les sous-secteurs. Les indices de PSP sont basés sur les données BICS de niveaux 4 ou 5. Afin d'éviter les surestimations, les investissements qui battent ces indices de référence d'au moins 30 % ne doivent pas battre leur indice de référence de plus de 85 %, sauf s'ils disposent d'un plan de transition mature. Cette approche a été utilisée dans le but de minimiser le risque de surestimation. De plus, la performance en matière de GES de l'actif doit être inférieure à la moyenne du fonds global d'Investissements PSP (≤ 116 tonnes de CO₂e par million de dollars de revenus).
- **Les actifs de la catégorie « catalyseur »** sont des investissements qui facilitent la transition vers une économie à faible émission de carbone. Les actifs sont admissibles si une majorité de leurs revenus proviennent d'une ou de plusieurs activités habilitantes à faible intensité en carbone.

Actifs de transition

- **Les actifs de transition « précoce »** sont des investissements pour lesquels la direction a établi des objectifs à court ou à long terme, mais dont la mise en œuvre n'en est qu'à ses débuts. Ces actifs ne sont pas encore alignés sur une approche fondée sur la science du climat. Les plans de transition sont évalués en fonction de la qualité des informations divulguées publiquement par la société et selon l'ambition de ses cibles quantitatives de réduction des GES. Les objectifs à court terme sont des cibles de réduction des émissions publiées pour la période antérieure à 2035. Les objectifs à long terme sont des cibles de réduction des émissions publiées pour la période ultérieure à 2035.
- **Les actifs de transition « mature »** sont des investissements qui ont des objectifs de réduction des émissions à court et à long terme publiquement divulgués et alignés sur des normes de décarbonation crédibles provenant de tierces parties, telles que le SBTi.

Actifs à forte intensité de carbone

- **Les actifs de la catégorie « forte intensité de carbone »** sont des investissements dans tout secteur qui contribuent de manière importante à l'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille global de PSP. La performance des GES de l'actif doit être égale ou supérieure à 300 tonnes de CO₂e par million de dollars de revenus.
- **Les actifs de la catégorie « difficile à réduire »** sont des investissements à forte intensité de carbone affichant des émissions absolues élevées. Ils sont identifiés en fonction de la liste des secteurs de la norme BICS (par exemple : pétrole et gaz, industrie, matériaux). La performance des GES de l'actif doit être égale ou supérieure à 500 tonnes de CO₂e par million de dollars de revenus.

Approche d'Investissements PSP à l'égard des combustibles fossiles

La taxonomie des actifs verts d'Investissements PSP ne consiste pas seulement à acheter des actifs verts. Il s'agit de réduire les émissions dans tous les secteurs de l'économie. C'est pourquoi nous voyons une énorme valeur à sélectionner de façon judicieuse des investissements à forte intensité de carbone et à nous engager auprès de ces entreprises afin de mobiliser nos capitaux à long terme et viser une décarbonation crédible. Nous continuerons de positionner notre portefeuille dans le but de générer des résultats de placement en repérant et en gérant les risques et les opportunités matériels liés aux critères ESG, à mesure que le monde effectue la transition vers une économie sobre en carbone.

Dans cet esprit, Investissements PSP favorise une approche axée sur le dialogue actionnarial et non sur le désinvestissement. Cependant, en intégrant efficacement les risques et les opportunités ESG dans nos décisions d'investissement et la gestion des actifs, nous pouvons exclure des investissements dont les risques financiers à long terme ne correspondent pas à nos convictions en matière de placement et à la réalisation de notre mandat. Notre approche en matière d'exclusion est décrite dans la [Politique sur l'investissement responsable](#) d'Investissements PSP, disponible sur notre site Web.

Accroître la disponibilité des données sur les GES dans l'ensemble du fonds global

Accélérer la collecte de données utile à la prise de décisions est essentielle pour mesurer nos progrès. Étant donné le rôle crucial des émissions de Type 1 et de Type 2 dans notre approche climatique fondée sur les données, nous avons déployé des efforts considérables pour accroître la collecte de ces données dans l'ensemble du fonds global. Dans notre divulgation TCFD 2021, la mesure de l'empreinte carbone d'Investissements PSP utilisait 28 % de données sur les émissions de Type 1 et de Type 2 propres aux sociétés et provenant d'émetteurs et de sociétés en portefeuille. L'effort intensif de collecte de données de la dernière année nous a permis d'augmenter la couverture des données sur les GES propres aux sociétés à 56 % des investissements catégorisées selon notre taxonomie. Nous continuerons d'améliorer la disponibilité des données pour l'ensemble du portefeuille afin d'obtenir des données sur les GES pour 80 % du portefeuille d'ici 2026.

En ce qui concerne l'inclusion des émissions de Type 3, nous continuons de surveiller la disponibilité de données crédibles et nous tenterons d'intégrer ces données dans notre divulgation lorsqu'elles seront disponibles en quantité suffisante. Nous sommes également engagés à contribuer activement à l'élaboration de méthodologies permettant d'éviter le double comptage lorsqu'il existe des actifs qui sont détenus à plusieurs niveaux de la chaîne de valeur d'un secteur. Nous croyons que les réductions d'émissions dans la chaîne de valeur d'une entreprise attribuables à la nature de son produit ou de son service constituent un aspect vital et souvent sous-estimé de l'investissement climatique.

Application continue de la taxonomie des actifs verts

Au printemps 2022, Investissements PSP a retenu les services d'un important cabinet d'experts-comptables afin d'évaluer l'état de préparation de l'application initiale de sa taxonomie au portefeuille d'Investissements PSP, en prévision d'éventuelles assurances de tiers. En avril 2022, les résultats de cette évaluation ont confirmé l'application uniforme de notre méthodologie à l'ensemble de nos actifs sous gestion inclus dans le champ d'application et n'ont relevé aucune lacune importante.

L'application de notre taxonomie des actifs verts à notre portefeuille global sera un processus et une approche en continu, axés sur les données. Nous avons divulgué les résultats initiaux de l'exercice 2022 dans notre rapport de divulgation TCFD, faisant partie de notre rapport sur l'investissement responsable pour l'exercice 2022.

Compte tenu de la nature dynamique du domaine et des meilleures pratiques applicables, nous mettrons à jour notre approche en fonction de l'évolution des attentes du marché et des nouvelles trajectoires de décarbonation du secteur, au fur et à mesure qu'elles seront disponibles. Une étape importante consistera également à ajouter une dimension liée aux rendements attendus et à l'évaluation des actifs à ce cadre climatique. Nous prévoyons affiner la méthodologie qui sous-tend la taxonomie des actifs verts d'Investissements PSP au fil du temps et nous croyons que les conclusions de notre classification évolueront à mesure que la disponibilité des données s'améliorera.

D'autres informations sur la feuille de route pour la stratégie climatique d'Investissements PSP sont disponibles [ici](#).

D'autres informations sur le cadre de référence des obligations vertes d'Investissements PSP sont disponibles [ici](#).

Les renseignements historiques fournis par Investissements PSP et les rapports sur l'investissement responsable sont disponibles [ici](#).



PSP
— investpsp.com